

DÉPARTEMENT
<b>NIEVRE</b>
CANTON
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>
COMMUNE
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>

## ARRÊTÉ DU MAIRE

18 avril 2024

----

**CIRCULATION  
Et  
STATIONNEMENT**

**Rue Alain Mimoun**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de travaux au Terrains de foot d'honneur et  
du foin, Rue Alain Mimoun, qui seront réalisés par Les  
Espaces Verts de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Vu l'Arrêté Municipal N N°DD/2024/01/001 du  
09/01/2024, fixant le tarif des redevances à percevoir au profit  
de la Commune pour occupation du domaine public routier  
communal

**CONSIDERANT** que ces travaux ne peuvent se réaliser,  
sans modification des dispositions actuelles de la circulation,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de préserver la sécurité du  
chantier, ainsi que celle du public,

### A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Du Samedi 20 avril 2024 au Lundi 22 avril 2024, les services des Espaces Verts de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire sont autorisés à effectuer des travaux de remise en état et d'entretien des terrains de football d'honneur et Foing, Rue Alain Mimoun.

**ARTICLE 2 :** De ce fait les terrains d'honneur et Foing sont indisponibles du samedi 20 avril 2024 au lundi 22 avril 2024.

**ARTICLE 5 :** Les droits des tiers demeureront préservés.

**ARTICLE 6 :** Les Services Techniques Municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant.

**ARTICLE 7 :** Madame la Commandante de Communauté de Brigades de Cosne-Cours-sur-Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

**FAIT A COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE DIX HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué à la sécurité,  
**MICHEL RENAUD**

